

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3267

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bollet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3267**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay a été créée en avril 1998 au cœur du parc industriel Lyon-nord, à Genay. Elle est l'outil d'aide à la création d'entreprises du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or.

L'objectif de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay est de favoriser la réussite d'entreprises nouvellement créées sur le territoire, en allégeant leurs contraintes immobilières, administratives autour d'un conseil individualisé pour chacune d'entre elles.

La pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay répond aux exigences de la norme AFNOR en vigueur et a reçu, dès 2007, le label Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE). Ce label repose sur des critères qui ont été définis par l'ensemble du réseau de la création d'entreprise et garantit la qualité du service offert aux créateurs d'entreprises sur l'agglomération.

La pépinière Saône Mont d'Or abrite, sur 274 mètres carrés, 11 bureaux de 13 à 36 mètres carrés et se distingue en étant la seule pépinière de l'agglomération à proposer, sur 1 600 mètres carrés, 11 ateliers de 42 à 224 mètres carrés permettant une activité de production, artisanale ou de stockage.

Elle propose des services mutualisés, un accompagnement individualisé et collectif aux porteurs de projets.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau L_VE en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son action en tant que pépinière généraliste. Cette structure, membre

du réseau L_VE et labellisée en novembre 2009, contribue en effet à maintenir des résultats élevés sur le territoire de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011 et bilan

Par délibération n° 2011-2289 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2011.

Le bilan de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 60 porteurs de projet passés/informés par l'action, 5 entreprises créées et intégrées dans la pépinière (taux de transformation : 1/10),
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 3 mois,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" : un emploi à un an et un à 3 emplois à 3 ans,
- 12 entreprises "accompagnées" en pépinière de 0 à 3 ans.

L'implication dans le réseau L_VE s'est traduite par la participation à l'édition 2011 au salon des entrepreneurs via le stand "trouver un local" et "tester et valider son projet" ; la pérennisation et la valorisation de la démarche qualité (label L_VE) sur l'outil pépinière d'entreprises et le guichet territorial Saône Mont d'Or ; la participation aux réunions territoriales L_VE Plateau Nord/Val de Saône ; l'utilisation des plaquettes L_VE lors des rendez-vous avec les porteurs de projets en fonction de l'état d'avancement des projets ; ou encore l'utilisation des plaquettes lors des actions locales destinées à promouvoir l'entrepreneuriat (ex Motiv emploi - cellule création- reprise d'entreprises) qui a eu lieu le 15 avril à Neuville sur Saône.

D'une manière plus générale, le parcours L_VE et toutes les plaquettes qui y sont associées ont été renouvelés à l'accueil de la pépinière ainsi que dans l'espace documentaire. De même, les diplômes attestant que la pépinière est labellisée L_VE figurent également de manière très visible dans les locaux.

Les actions poursuivies par la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. La mission d'accompagnement des entreprises hébergées en pépinière permet de renforcer la pérennité des entreprises créées tout en offrant des services adaptés aux entrepreneurs.

Une baisse du flux entrant de projets nouveaux a été constatée depuis 2009 qui, ajoutée au *turn over* habituel d'une pépinière (projets sortants au bout de 3 ans), a amené le taux de remplissage à 50 % en 2011, contre 70 % habituellement. Cette situation a nécessité d'envisager des actions spécifiques pour revenir à un meilleur équilibre.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

La stratégie de la Communauté urbaine de Lyon auprès des pépinières généralistes, élément structurant du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner dans le développement de leurs services et dans l'amélioration qualitative de ceux-ci pour répondre, notamment à la norme AFNOR relative aux pépinières d'entreprises.

Pour l'année 2012, les 4 grands objectifs poursuivis par la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay sont :

1° - Assurer un accompagnement individuel très qualitatif aux entreprises hébergées en pépinière :

- sélection et préparation des candidatures en comité de sélection,
- suivi régulier des entreprises hébergées en pépinière par des rendez-vous mensuels,
- mise en place de tableaux de bord,
- accompagnement du développement de l'entreprise,
- interface au sein du réseau de la création,
- mise en place de permanences d'experts,
- charte d'accompagnement à réactualiser,
- internalisation du poste de conseiller en création.

Objectifs

- nombre d'entreprises créées : entre 4 et 6 entreprises hébergées,
- nombre de porteurs de projet informés/passés par l'action : entre 80 et 100 créateurs,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" à un an : 0 à un emploi et à 3 ans : un à 3 emplois,
- nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans : entre 12 et 15 entreprises par an.

2° - Offrir des services communs adaptés aux besoins des entreprises hébergées

Les technologies et les matériels évoluent rapidement. L'objectif est de faire profiter les créateurs des dernières évolutions technologiques en leur mettant à disposition des matériels performants pour faciliter ainsi leur quotidien dans la gestion de leur entreprise (matériel de reprographie, standard téléphonique, espace documentaire).

3° - Assurer une animation et une gestion de l'outil dynamique

- programme de formations collectives spécifiques aux très petites entreprises (TPE) en démarrage,
- organisation de réunions thématiques, en adéquation avec les entreprises implantées,
- réunion trimestrielle d'information générale aux créateurs hébergés,
- participation aux réseaux des pépinières (nationaux et régionaux) afin de contribuer à faire évoluer l'outil dans le temps,
- réunion commune liée à l'assurance, prévoyance du chef d'entreprise,
- signature de la convention de parrainage dans le cadre de L_VE.

4° - Assurer un accueil personnalisé et une orientation pertinente dans le cadre de L_VE

- organisation d'un mini forum de la création-reprise sur le territoire : 4 conférences animées par les partenaires du réseau L_VE (Rhône développement initiatives, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, pôle emploi), première édition : janvier 2012,

- renforcement des partenariats avec les structures suivantes : pôle emploi, la coopérative d'activités et d'emploi CREACOP,

- recherche de nouveaux partenaires et prescripteurs,

- assurer la mission de porte d'entrée du réseau L_VE : accueillir, informer et orienter les porteurs de projets.

Dans le cadre de L_VE, la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay participera au salon des entrepreneurs, aux réunions territoriales L_VE. Elle utilisera des plaquettes L_VE lors des rendez-vous avec les porteurs de projets et lors des actions locales destinées à promouvoir l'entrepreneuriat.

Budget prévisionnel 2012 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
achats	15 200	Communes	62 000
services extérieurs	33 100	Communauté urbaine de Lyon	35 000
autres services extérieurs	36 000	autres produits	112 000
impôts et taxes	10 170		
charges de personnel	94 760		
autres charges de gestion courante	4 840		
charges exceptionnelles	3 800		
dotations	3 150		
emplois et contributions volontaires en nature	3 800		
autres dépenses en investissement	4 180		
Total	209 000	Total	209 000

Il est donc proposé au Conseil de communauté de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2012.

L'augmentation de la participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 15 000 €, doit :

- permettre un maintien de la qualité et de l'accompagnement dans un contexte de nouvelle montée en charge du taux de remplissage (recette moindre de location). Cet effort est conjoint avec les communes du territoire (participation de 15 000 €),

- inscrire le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or dans une logique et une activité de pôle entrepreneurial cohérent avec la stratégie de la Communauté urbaine et en articulation avec le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay dans le cadre de son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 358 - fonction 90 - opération n° 0P01O1586.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.